

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006, règlement (CE) n° 1272/2008 et règlement (CE) n° 2020/878

Omnilub

Date de révision 15-mai-2025 Remplace la date 05-mai-2025 Numéro de révision 9.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Omnilub

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Graisse lubrifiante.

Utilisation recommandée

Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Samaro SA

Allée des petites Combes

ZI Nord 01700 BEYNOS FRANCE

Telephone: +33426680680

Pour plus d'informations, contacter Adresse e-mail

info@samaro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +46 (0) 303 332500 pendant les heures ouvrables

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Pays-Bas	National Poisons Information Centre: +31 30 274 88 88 Destiné uniquement à informer
	les professionnels en cas d'intoxication aiguë

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable.

3.2 Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

COMMENTAIRES SUR LA

COMPOSITION

Ce produit est une graisse lithium basée sur l'huile minérale avec des additives. L'huile

minérale dans ce produit contient < 3 % PCA (IP 346).

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de

symptômes.

Protection individuelle du personnel Aucune information disponible.

de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant. CO2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Extrêmement glissant en cas de déversement.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des

récipients pour élimination ultérieure.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané

prolongé ou répété.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Stocker à une

température ne dépassant pas 45 °C/ 113 °F.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites

biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Rince-oeils. Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle



Porter des gants adaptés homologués EN 374. Caoutchouc nitrile. Vérifier que le délai de Protection des mains

rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour

plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Aucun équipement de protection spécifique exigé. En cas d'éclaboussures probables, porter Protection des veux/du visage

des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection de la peau et du corps

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'exposition aux brouillards, **Protection respiratoire**

gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une

combinaison de protection individuelles adaptées.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Pâte / gel Liquide Semi-solide **Aspect** Couleur jaune-marron

Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune information disponible **Propriété** Valeurs

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Insoluble dans l'eau

 $> 20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique

Viscosité dynamique Hydrosolubilité

Solubilité(s)

Coefficient de partage Pression de vapeur

Densité relative

Masse volumique apparente Densité de liquide

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules Granulométrie

Distribution granulométrique

Remarques • Méthode

non applicable

non applicable

Aucune information disponible Aucune information disponible Aucune information disponible

Aucune information disponible

> 200 °C / > 392 °F Basé sur l'huile.

non applicable

Aucune information disponible

non applicable

Aucune information disponible

@ 40 °C

Aucune information disponible

Aucune information disponible

non applicable non applicable

Aucune information disponible

Aucune donnée disponible < 1000 kg/m3 @ 25 °C / 77 °F

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible non applicable non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV non applicable

9.2.1. Informations concernant les

classes de danger physique Propriétés explosives

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

Propriétés comburantes Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de

sécurité

Taux d'évaporation Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable. Réactivité

Stable dans les conditions normales. Stabilité

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Page 5 / 11

Conditions à éviter Chaleur excessive

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou

fournies.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Voie d'exposition peu probable. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la

substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune irritation oculaire attendue.

Contact avec la peau Non irritant pendant l'utilisation normale. En cas de contact prolongé ou répété, peut

dessécherla peau et entraîner une irritation.

Ingestion Aucun danger par ingestion connu. Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de

consommation de grandes quantités.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

The following ATE values have been calculated for the mixture

ETAmél (voie orale) 5.381,60 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 2.834,30 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue

Informations sur les composants

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation La matière n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

Mobilité Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Date de révision 15-mai-2025

Omnilub

Évaluation PBT et vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'incinération industrielle. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Ne pas réutiliser les récipients vides. Emballages contaminés

Codes de déchets/désignations de 07 06 99

déchets selon EWC/AVV

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de transportnon réglementé de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à Aucun(e)

prendre par l'utilisateur

RID

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé d'identification

14.2 Désignation officielle de transportnon réglementé de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à Aucun(e)

prendre par l'utilisateur

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé d'identification

14.2 Désignation officielle de transportnon réglementé de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à Aucun(e) prendre par l'utilisateur

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de transportnon réglementé de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé non applicable 14.5 Dangers pour l'environnement 14.6 Précautions particulières à Aucun(e)

prendre par l'utilisateur

OACI (aérien)

14.1 Numéro UN ou numéro non réalementé d'identification

14.2 Désignation officielle de transportnon réglementé de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

non applicable.

Exigences de notification pour l'exportation

non applicable.

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

Non contrôlé.

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590

non applicable.

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme

DSL/NDSL Est conforme **EINECS/ELINCS** Est conforme **REACH** Est conforme **ENCS** Est conforme Est conforme **IECSC** Est conforme KECI Est conforme **PICCS** AIIC Est conforme Est conforme **NZIoC** Est conforme **TSCI**

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

REACH - Registration, Evaluation, Authorization, and Restriction of Chemicals Regulation (EC 1907/2006)

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TSCI - Taiwan Chemical Substance Inventory

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

EC - European Commission

CLP - EU Regulation on the Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixture

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling

EEC European Economic Community

EUH - European Hazard statement

CAS - Chemical Abstracts Service

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

LD50 Median Lethal Dose for 50% of subjects

WGK Wassergefährdungsklasse

IATA - International Air Transport Association

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

RID - European Agreements Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification

Méthode de calcul

Principe d'extrapolation « Mélanges substantiellement similaires » Jugement expert et détermination de la force probante des données

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Agence européenne des produits chimiques

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Organisation mondiale de la santé

Date de révision 15-mai-2025

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour, 2.

Conseil en matière de formation Aucun(e) en particulier. Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de

données de sécurité.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Page 11 / 11